

La stratégie d'accès aux intrants maïs



Rapport d'évaluation et
d'adaptation (Capitalisa-
tion des expériences
d'accès aux intrants) de
la stratégie d'accès aux
intrants maïs
(Rapport A)

Table de Matière

Table de Matière	2
1 Contexte introductif.....	3
2 Démarche méthodologique	3
3 Informations sur les OP mais de de Bambougou et Nongon souala	4
4 Problématique des intrants céréales.....	7
5 Les grandes lignes de la stratégie d’approvisionnement en intrants	8
5.1 Description et analyse de la stratégie de la CMDT pour l’approvisionnement en intrants céréales.....	8
5.2 Proposition d’une stratégie d’approvisionnement en intrant pour Jèkabaaraton et la CPM.....	11
5.2.1 Stratégie à court et moyen termes.....	11
5.3 Acteurs de la stratégie et leurs rôles (Coopératives, institutions financières, fournisseurs, systèmes d’appui etc...)	13
5.4 Obligation des membres	14
5.5 Proposition de schéma de la démarche d’approvisionnement.....	16
6 Conditions critiques et de réussite	16
7 Conclusion et recommandations pour le futur	17

1 Contexte introductif

Dans la zone Mali- Sud, le coton est la principale culture de rente génératrice de revenus, il est aussi un facteur essentiel d'intensification des autres cultures grâce à la fertilisation, à l'équilibre agricole et à l'amélioration globale du niveau de technicité des paysans. Ces dernières années, avec le problème de baisse de fertilité des sols de plus en plus accrue, la mauvaise répartition de la pluviométrie dans le temps et dans l'espace, la mauvaise gestion du crédit agricole, et surtout le bas prix d'achat du coton graine dû à la chute des cours mondiaux, la production cotonnière a chuté de façon drastique. Dans le contexte actuel, chez bon nombre de producteur, ce coton ne joue plus pleinement son rôle datant de générateur de revenus et de culture motrice du développement. C'est pour cette raison que la diversification des sources de revenus au sein des exploitations familiales est une donnée incontournable et d'actualité. La réorganisation de la filière Maïs à travers des structures professionnelles et légalement reconnues est une alternative sûre de diversification de source de revenus et la sécurisation de l'autosuffisance alimentaire. De nos jours, cette filière s'inscrit dans la politique de promotion des filières agrosylvo- pastorales de l'assemblée régionale et doit bénéficier à ce titre d'une attention particulière de la part de celle-ci.

Dans le cadre de la construction d'une vision autour de la filière- maïs et suite aux différentes concertations ayant conduit au choix de cette filière par les acteurs comme filière porteuse, le programme Jèkasy s'est engagé à accompagner cette dynamique. La création des coopératives de producteurs de maïs de Nongon- souala et Bambougou s'inscrit dans ce cadre. La satisfaction des besoins en intrants agricoles pour cette culture reste un défi majeur à relever cela permettra non seulement d'alléger les charges du coton, mais aussi de sécuriser la filière dans sa composante de production et de productivité.

La présente étude qui s'intitule : « Evaluation et adaptation de la stratégie d'accès aux intrants Maïs » tentera de dégager des pistes pour résoudre l'épineux problème d'accès aux intrants de façon optimale et sécurisée.

2 Démarche méthodologique

Etapes /activités	Objectifs	Acteurs / structures
Echange sur les TDR	<ul style="list-style-type: none">• Clarification des points• harmonisation des points de vue	Fitine et consultant
Recherche documentaire/ littérature	<ul style="list-style-type: none">• Connaître les littératures disponibles• Choix d'outils de travail adaptés• Analyse du contexte et connaissance théorique des acteurs	Jèkasy, Fitinè, CMDT, IER
Choix et conception des outils de collecte	Recherche d'information	

Tenu atelier d'échange avec les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Faire un état des lieux • Comprendre les problématiques, les points de blocage • Trouver des pistes de solution aux problèmes 	Producteurs, Communes, Consultant Jèkassy, Fitinè,
Échange avec fournisseurs, banque partenaires des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les possibilités d'obtention de fond de garanti 	Togouna SARL, BNDNA etc...
Systématisation des données	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en commun, synthèse et analyse des informations collectées 	Consultant
Elaboration draf de rapport	<ul style="list-style-type: none"> • Documenter les informations 	Consultant
Restitution des données au niveau des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Recueil de nouveaux points de vue leur analyse, Compléter le rapport 	Consultants, producteurs
Finalisation du rapport et dépôt d'exemplaire au niveau de Fitinè et des acteurs		

3 Informations sur les OP maïs de Bambougou et Nongon souala

Deux zones de production potentielle :

1. La CPM de Nongon Souala

Cette coopérative de producteurs de maïs est située dans la commune rurale de Nongon Souala au Nord-Est de Sikso dans l'aire culturelle Samogo (excellents cultivateurs). L'aire longe la frontière Mali Burkina. C'est un peuple fortement enclavé dans ses cultures endogènes.

Elle compte 114 exploitations pour 3255 membres

2. Jèkabaaraton de Bambougou,

Situé dans la commune rurale de Danderesso, Jèkabaaraton est dans la même aire culturelle que la CPM de Nongon. Beaucoup plus proche du

Burkina, il se passe des transactions importantes au double plan économique et sociale.

Elle compte 60 exploitations pour 875 membres.

Deux OP également reconnues

villages	Nom des coopératives	N° d'enregistrement	N° du récépissé	N° d'inscription sur la liste des sociétés coopératives
Bambougou	Jèkabara ton	198	000202	1475
Nongon Souala	Coopérative des producteurs de Maïs	203	000207	1480

3. Le potentiel de production en maïs

Ces coopératives sont constituées d'exploitations agricoles pour la plus part familiale avec la culture du maïs sous l'encadrement de la CMDT. Les différentes réalisations antérieures en superficies production et rendement et les intrants utilisés ont été collectées auprès des responsables des sociétés coopératives de producteurs de coton et céréales et de l'encadrement CMDT. Par ailleurs, elles n'ont aucune expérience dans le fonctionnement des coopératives de producteurs de maïs.

Tableau des réalisations antérieures en superficie, production et rendement des deux dernières années.

Organisations	Disponibilité en terre (ha)	Campagne	Superficie (ha) Maïs	Production (T)	Rendements (kgs/ha)
Jèkabaaraton	1347	06/07	232	555	2394
		07/08	243	562	2311
CPM Nongon	2719	06/07	460	1122	2439
		07/08	431	1109	2574
Total 06/07	4066	06/07	692	1673	2417
Total 07/08		07/08	674	1646	2443

Source : CMDT, CPM

4. **Les rendements moyens pour les deux campagnes** de Jèkabaaraton et de Nongon Souala sont respectivement de 2353 kgs/ha et 2507 kgs/ha. La moyenne des deux OP est de 2417 kgs/ha en 2006/2007 et 2443 kgs/ha en 2007/2008
5. **La superficie maïs ne représente en moyenne que 8,41%** de la disponibilité en terre ; cela est un indicateur intéressant pour une éventuelle extension de superficie ; mais tout en intensifiant les techniques culturales dans un contexte de marché favorable.

En dehors du maïs, ces OP sont de gros producteurs d'autres spéculations. Cette potentialité se présente comme suite :

Tableau de réalisation des autres cultures

OP	Périodes	Mil			Sorgho			Coton		
		Sup (ha)	Prod (T)	Rdt (kg/ha)	Sup (ha)	Prod (T)	Rdt (kg/ha)	Sup (ha)	Prod (T)	Rdt (kg/ha)
Jèkabaa raton	06/07	150	116	776	260	270	1039	280	344	1230
	07/08	180	152	844	230	258	1122	246	290	1180
CPM	06/07	104	96	921	728	818	1124	1073		
	07/08	120	115	957	711	782	1100	970		

Tableau de l'autosuffisance alimentaire et la production potentiellement commercialisable

OP	Cam pa- gne	Pro- duct Maïs (T)	Prod Mil (T)	Prod Sorg (T)	Prod Totale (T)	Prod net (T)	Popu (T)	Besoin aliment	Excéd Com- mercia- lisable
Jèkabaaraton	07/08	562	152	258	972	875	875	219	656
CPM	07/08	1109	115	782	2006	1805	3255	814	991

Les deux coopératives sont largement autosuffisantes et dégagent un excédent céréalier commercialisable de 1647 T

Tableau de réception et d'utilisation des intrants durant les deux dernières années

OP	Campagne	Complexe céréale (sacs 50 kgs)	Urée cé- réale (sacs de 50 kgs)	Herbicide maïs pré- lévé (l)	Herbicide maïs post-lévé (l)	Valeur en fr cfa du crédit
Jèkabaaraton	2006/2007	1264	600	950	270	25279630
	2007/2008	650	620	870	240	21049000
CPM Nongon	2006/2007	618	458	1032	0	16021760
	2007/2008	722	397	784	0	15822015
Total 2006/2007		1882	1058	1982	270	41301390
Total 2007/2008		1372	1017	1654	240	36871015

Les montants totaux des intrants utilisés en 2006/2007 et 2007/2008 s'élèvent à respectivement 41301390Fcf et 36871015Fcf

Tableau de remboursement du crédit agricole Exigible

OP	Campagne	Montant total	Montant rem- boursé	Pourcentage de remboursement
Bambougou	2006/2007	25279630	25279630	100%
	2007/2008	21049000	21049000	100%
Nongon	2006/2007	16021760	16021760	100%
	2007/2008	15822015	15822015	100%
Total 2006/2007	2006/2007	41301390	41301390	100%
Total 2007/2008	2007/2008	36871015	36871015	100%

Source : OP mères

Ce tableau dégage la situation financière des exploitations au sein de leurs coopératives mères. Cette situation est donc assainie et inspire confiance.

Situation du crédit agricole moyen terme (Prêt premier équipement)

OP	Créance totale	Annuité 2008/09
Jèkabaaraton	1407500	1407500
CPM	2107790	2107790

4 Problématique des intrants céréales

Activités menées dans le cadre de la recherche des intrants

Un certain nombre d'activité, certes insuffisante a été menée par les responsables des coopératives pour la satisfaction de leur besoin en intrants bien avant la création de leurs coopératives. Cette démarche se décrit comme suite :

Description schéma :

Accompagnement du programme Jèkasy pour la mise en œuvre du programme d'activité des deux OP (cofinancement et appui-conseil)

- Échange avec le fournisseur Toguna SARL autour des aspects de période de mise en place de prix et de la qualité des intrants.
- Formation sur la technique de production de semence à Mandela.

Contraintes majeures, points de blocage enregistré

Ces démarches n'ont pas abouti aux résultats escomptés compte- tenue des insuffisances dans leur niveau de structuration, et des exigences des structures d'accompagnement. Les principales insuffisances relevées au niveau des deux OP au moment des négociations avec les différents partenaires se résument comme suite :

- **Constitution de compte bancaire** : inexistence de compte bancaire, ce qui dénote la non -reconnaissance de ces coopératives par les institutions financières de la place seules structures de financements des intrants ;
- **Absence de récépissé au moment des négociations** : seul le récépissé donne à la coopérative un caractère juridique, condition indispensable pour une confiance mutuelle entre partenaires.
- **Besoins non identifiés en intrants** : le plan de campagne constitue l'élément de base de négociation au niveau des institutions financières et des fournisseurs en intrants
- **Pas de fonds propre** : cela dénote un dysfonctionnement des coopératives. Les parts sociales et les cotisations des membres ne sont donc pas versées dans les comptes.
- **Absence de magasin de stockage d'intrants** et de production de maïs
- **Absence de mécanismes de garantie interne et externe** du crédit au sein des organisations

5 Les grandes lignes de la stratégie d'approvisionnement en intrants

5.1 Description et analyse de la stratégie de la CMDT pour l'approvisionnement en intrants céréales

Le système d'approvisionnement concerne l'ensemble des spéculations du système coton (coton, maïs mil et sorgho)

En effet, depuis la création de la CMDT en 1974 jusqu'en 2001, l'approvisionnement des producteurs en intrants céréales et coton était assuré par celle-ci. En Avril 2001, la tenue des états généraux du monde rural a recommandé le transfert de l'approvisionnement en intrants chimiques aux organisations professionnelles des producteurs ; et le 18 juillet 2002 la décision N° 0389 / MDRE a porté sur le désengagement de la CMDT des missions de service publique. **Depuis, un protocole d'accord de financement des intrants céréales, herbicides et appareils de traitement a été mis en place entre le GSCVM actuellement remplacé par l'UN-SCPC, la BNBA, l'OHVN et la CMDT.** Ce protocole définit toutes les conditions propres à assurer un financement optimal et sécurisé des intrants céréales dans le but de consolider et pérenniser les systèmes de production cotonnière.

a) Définition et qualités des intervenants

L'OP : Les organisations paysannes des zones CMDT dûment reconnues et organisées sous la forme de sociétés coopératives de producteurs de coton et vivriers dont le plan de campagne et les expressions des besoins sont revêtues de l'avis technique de la CMDT. Ne sont concernées dans le cadre de ce protocole, que les OP éligibles au financement de la BNDA. Une OP non éligible à cette banque est également non éligible à la CMDT.

UN-SCPC : L'Union Nationale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton, est la faîtière nationale des sociétés coopératives de producteurs de coton. Elle a été créée suivant récépissé N°0020/SDSES du 5 avril 2007. Son rôle, dans le cadre du présent protocole consiste à faciliter le financement des OP en leur allouant les appuis techniques et logistiques adéquats, dans le cadre de l'approvisionnement correcte en intrants céréales, herbicides et appareils de traitements.

La CMDT : assure un rôle d'encadrement des OP dans le cadre des normes techniques de production. Elle sert de caution technique des OP, dans les conditions définies par le présent protocole.

Les Fournisseurs : Il s'agit de personnes physiques ou morales retenues dans le cadre de l'appel d'offre pour exécuter des marchés d'approvisionnement d'intrants de l'UN- SCPC.

La BNDA : Banque Nationale de Développement Agricole est la structure financière du crédit agricole dans le cadre du présent protocole.

b) Rappel des Obligations des différents acteurs :

Les organisations paysannes (OP) et l'UN- SCPC

Dans le système de la CMDT pour être éligible au financement, les OP doivent respecter les conditions suivantes :

- 1- s'engager à cultiver le coton e à livrer à la CMDT l'intégralité de leur production de coton,
- 2- avoir la capacité de stockage suffisante,
- 3- être à jour de leurs engagements dans les livres des banques,
- 4- Fournir à la BNDA la demande de crédit accompagnée du procès verbal de l'assemblée générale de l'OP ayant approuvé la- dite demande,
- 5- avoir la capacité de remboursement suffisante pour couvrir les échéances de remboursement des prêts conforme aux recommandations de l'atelier sur le crédit agricole (taux d'endettement de 50% pour les intrants et 60 % pour les équipements agricoles et les intrants),
- 6- Fournir à la BNDA une fiche de déclaration sur l'honneur relative aux engagements de l'OP,
- 7- Garantir le remboursement des prêts par la caution solidaire, la domiciliation irrévocable des recettes coton et le paiement du coton par la BNDA.

Ne seront éligible que les OP qui fournissent à la BNDA, à l'appui de leur demande de financement tous les documents nécessaires à l'instruction et au déblocage des prêts, notamment la demande de prêt, les bordereaux de livraison dûment signés, la synthèse des bordereaux reprenant la liste des OP et des produits livrés signés par les responsables de l'UN-SCPC, de l'encadrement CMDT et les factures commerciales du fournisseur.

L'UN-SCPC s'engage à tout mettre en œuvre pour informer les OP et requérir leur adhésion par rapport à la nature, à la qualité, à la quantité et aux prix des intrants objet des financements de la BNDA

La date limite de transmission des dossiers à la BNDA est fixée au 30 septembre de l'année en cours.

La **CMDT** : s'engage à apporter à l'UN-SCPC les appuis techniques nécessaires dans la conduite du processus d'approvisionnement des producteurs en intrants agricoles et appareils de traitement. Ces appuis consistent entre autres :

- Au recensement des besoins,
- À l'élaboration des documents,
- Au choix des produits
- À la gestion des stocks et des crédits.

Les appuis des structures d'encadrement techniques à l'UN- SCPC seront consignés dans un protocole d'accord et les signataires s'engagent à adresser une copie de ce document à la BNDA.

La **CMDT** s'engage à confier à la BNDA le paiement du coton aux OP et à domicilier ces paiements sur les comptes des OP ouverts dans les livres de la BNDA.

La **BNDA** s'engage à intervenir dans le financement des intrants agricoles et appareil de traitement des zones de production cotonnière de la CMDT au titre de la campagne. Les instructions des dossiers de demande de prêt seront faites par OP éligible.

Ce système d'approvisionnement lié uniquement au coton en résumé passe par un certain nombre d'étape :

Étapes	Intervenants	Périodes
1- recensement des intensions paysannes (commandes fermes)	CMDT responsables OP UN-SCPC	Septembre de l'année n-1
2- Centralisation des commandes fermes synthèse et signature des documents	Encadrement CMDT responsables des UN-SCPC	Septembre de l'année n-1
3- Organisation des appels d'offres et choix des fournisseurs	Responsables de l'UN-SCP	Septembre, octobre l'année n-1
4- Livraison des intrants	Fournisseurs	Novembre, decembre
5- Mise en place des intrants dans les magasins CMDT et/ou OP ,signature des bordereaux de réception	Responsables OP, encadrement CMDT	Janvier-Avril l'année n
7- Règlement des fournisseurs par la BNDA	BNDA	Janvier-Février de l'année n
8- Mises en place au niveau des magasins des OP des intrants se trouvant dans les magasins CMDT	CMDT	Février -Mars de l'année n
9- distribution des intrants aux exploitations en fonction du plan de campagne et de l'évolution de la campagne.	Responsables OP	Mai- juin de l'année n
10- Elaboration des bordereaux de consommation- vente au comptant	Encadrement CMDT (avec visa technique)-responsables OP (bordereau dûment signé)	Août- Septembre de l'année n
11- Synthèse -Analyse- signature et dépôt des dossiers aux niveau de la BNDA	Encadrement CMDT, responsables de l'UN- SCPC	Août Septembre de l'année n
12- Signature des contrats de financement entre les OP et la BNDA	Responsables OP	Août Septembre de l'année n
13- Remboursement du crédit agricole contracté	Les OP	Dès la fin de la commercialisation du coton (décembre - avril

c) *Forces et faiblesses de la stratégie de la CMDT que retenir ? :*

Les forces et les faiblesses de ce système sont énumérées comme suit :

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Signature d'un protocole d'accord entre tous les acteurs du processus • Bonne structuration des OP • Respect des engagements contractuels • Confiance mutuelle entre les acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Retard de mise en place, • Non- remboursement de certain crédit à temps • Mauvaise qualité de certain produit • Mauvaise pratiques de certains responsables

5.2 Proposition d'une stratégie d'approvisionnement en intrant pour Jèka-baaraton et la CPM

5.2.1 Stratégie à court et moyen termes

Le schéma ci- dessus décrit s'inspire fortement de celui du système coton qui a notre sens semble plus sécurisé même au niveau des établissements bancaires.

Pour le cas spécifique des coopératives de producteurs de maïs de Bambougou et de Nongon- Souala, l'enjeu est tout autre.

Le regroupement est autour de la culture du maïs qui n'a pas un prix d'achats garantis comme le cas du coton. Une meilleure organisation et une bonne structuration des acteurs s'avèrent nécessaire pour asseoir une politique durable, fiable et porteuse.

De l'analyse des informations recueillies au niveau des deux coopératives deux constats se dégagent :

- 1- Des exploitations sont à la fois membre des CPC et membre des CPM,
- 2- Des exploitations sont uniquement membre des CPM
- 3- Les responsables des CPC et ceux de CPM et Jèkabaaraton sont souvent les mêmes.

Une synergie d'action est nécessaire entre les différents responsables des coopératives surtout au niveau du recensement des besoins en intrants, pour éviter le surendettement des exploitations.

Compte -tenue de leur faible niveau d'organisation, (indépendants de l'UN- SCPC), Le schémas ci- dessus simplifié peut être adopté :

Etapes I : Nécessité d'estimer les besoins en superficie des bénéficiaires

OP	Exploitation(Nbre)	Superf (ha)	Rdts (kgs/ha)	Product (t)
Jèkabaraton	60	140	2364	331
CPM Nongon soala	99	181	2344	424
Total	159	321	2354	756

Source : CMDT pour les rendements et OP pour les superficies

La CPM de Nongon Souala appartient au secteur CMDT de Kléla et Jèkabaaraon à celui de Sikasso.

Les différents rendements prévisibles constituent la moyenne des trois dernières campagnes

Étape II : Analyse et estimation besoin en intrants des bénéficiaires

Suite au recensement des intentions paysannes, les besoins en intrants maïs se présentent comme suite pour la nouvelle campagne.

Op	Exploitation (Nbre)	Complexe céréale (sacs 50kgs)	Urée (sacs 50kgs)	Herbicide pré-lévé (l)	Herbicide post-lévé (l)	Fongicides	Valeur fcfa
Jèkabaraton	60	292	438	438	0	0	9875440
CPM Nongon soala	99	362	543	724	0	0	12826565
Total	159	654	981	1162	0	0	22702005

Source : responsables OP

NB : les besoins totaux sont issus du recensement des besoins individuels au niveau de l'OP. Ce recensement doit se faire suivant les normes techniques de production et le respect de la capacité d'endettement de chaque exploitation. Le prix des intrants pour la campagne 2008/2009 n'étant pas encore fixé, la valeur des intrants a été calculée sur la base des prix de la campagne 2007/2008. Ce montant doit être réactualisé en fonction des prix en vigueur.

Étape III : Recherche de financement et de partenaires d'appui

La mise en place d'un système de garantie des prêts au niveau des institutions financières est une étape obligatoire pour l'obtention de financement. Parmi les différentes formes de garantie possible on peut retenir :

- La caution solidaire des membres,
- La caution autour d'un bâtiment, ou un titre foncier
- La tierce détention ou le stock en magasin est garanti par un huissier
- la mise en place d'un fonds de garantie de la ligne de crédit

Étape IV : Achat ou mise en place des intrants au niveau des magasins :

Deux cas de figure sont possibles :

- Financement direct et gestion des fonds par l'OP,
- Gestion par le système fournisseur,

Dans le cas d'un système de financement direct, les responsables OP eux-mêmes se ravitailleront de façon libre au marché suivant leurs besoins. Ce système responsabilise davantage les producteurs dans la gestion de leurs propres affaires, mais comporte quelques risques :

- La non-satisfaction des besoins en cas de manque d'intrants au marché libre,
- La mauvaise qualité des produits,

- Le détournement d'objet de prêt.

Le cas d'un système de gestion avec un fournisseur passera nécessairement par la signature d'un contrat de livraison avec un opérateur économique sérieux ou le prix de livraison, les quantités, la nature et les qualités des produits, la période ou date de livraison, le lieu de dépôt ... seront clairement définis. Cette méthode sécurise l'obtention du stock conformément au contenu du contrat et rassure le partenaire financier d'éventuel détournement d'objet de prêt. La faiblesse de ce système réside au niveau du choix du fournisseur ; ce dernier doit être honnête, expérimenté, sérieux et capable d'honorer les engagements.

Étape V : Distribution des intrants aux exploitations

Pour une gestion efficace des stocks d'intrants, il n'est pas souhaitable de faire une distribution mécanique en fonction du plan de campagne, mais une distribution en fonction du niveau de germination ; pour ce faire le suivi rapproché doit se faire par les responsables des OP pour s'assurer de la mise en place des cultures. L'idée consiste à aller vers un meilleur contrôle des opérations en sorte que la gestion des intrants soit maîtrisée.

Étape VI : Remboursement du crédit

Le remboursement interviendra juste après la vente du stock en période de prix de vente favorable et en fonction de la date limite de paiement des créances liés à l'activité. La mise en place d'un dispositif de suivi du système par les responsables des OP et une structure d'encadrement, partenaire doit être envisagée.

- Stratégie long terme

Pour une vision à long terme et pour un système d'approvisionnement optimum et sécurisé des intrants mais, il est indispensable d'avoir des structures coopératives de maïs, forts, organisés, et bien structurés au niveau locale régionale et nationale, à l'image de l'Union Nationale des sociétés Coopératives de Producteur de coton pour une meilleure organisation de la filière de façon pérenne. Seule une volonté affichée des acteurs et une volonté politiques peuvent accélérer ce processus.

Pour une adhésion de l'ensemble des intervenants au processus de financement, Nous pensons qu'il faut adopter le système qui se présente comme suite :

La mise en place d'un protocole d'accord entre les intervenants est incontournable. Ce protocole définira toutes les conditions propres à assurer l'organisation de l'approvisionnement en intrants maïs et la sécurisation de tous les intervenants.

5.3 Acteurs de la stratégie et leurs rôles (Coopératives, institutions financières, fournisseurs, systèmes d'appui etc...)

Définition et qualités des intervenants

L'OP :

Les organisations paysannes Jèkabaraton de Bambougou et CPM de Nongon Souala dûment reconnues et organisées sous la forme de sociétés coopératives de producteurs de maïs dont le plan de campagne et les expressions des besoins peuvent être revêtus de l'avis technique d'une autre structure technique.

UN-SCPM : dans la mouture actuelle on ne dispose pas d'union de coopérative de maïs. Mais une fois installée, son rôle va être plus politique en ce sens qu'elle va influencer les décisions et faciliter le financement des OP de base en leur allouant les appuis techniques et logistiques adéquats dans le cadre de l'approvisionnement correct en intrants céréales, herbicides.

Les autres structures techniques :

Elles assurent un rôle d'encadrement des producteurs dans le cadre des normes techniques de production et servent de caution technique des OP.

Les Fournisseurs :

Il s'agit de personnes physiques ou morales retenues pour exécuter des marchés d'approvisionnement d'intrants des coopératives. Il est éventuel dans ce cas précis que les opérations se fassent directement avec un établissement financier sans intermédiaires.

La **BNDA** (Banque Nationale de Développement Agricole) ou une autre structure financière est la structure de financement du crédit agricole. Pour le cas spécifique de la BNDA des pour parler a eu lieu avec le Chef d'Agence et son adjoint en vue d'explorer les pistes alternatives d'obtention d'intrants. Théoriquement, ceci pourrait se faire à condition selon le Chef d'Agence. que les situations de ces OP soit clarifiée au niveau de la Banque en terme d'engagement.

5.4 Obligation des membres

La CPM et Jèkabaara ton ou l'Union des producteurs de maïs :

Pour être éligible au financement, les OP doivent respecter les conditions suivantes :

- 1) s'engager à cultiver le maïs et à livrer à la coopérative une partie de la production à un prix préalablement fixé et consigné dans les statuts et règlement intérieur pouvant couvrir les charges contractés dans le cadre du protocole. Avoir la capacité de stockage suffisante,
- 2) Être à jour de leurs engagements dans les livres des banques,
- 3) Fournir à la BNDA ou l'institution financière partenaire la demande de crédit accompagnée du procès verbal de l'assemblée générale de l'OP ayant approuvé la- dite demande,
- 4) Avoir la capacité de remboursement suffisante pour couvrir les échéances de remboursement des prêts conforme aux recommandations de l'atelier sur le crédit agricole (taux d'endettement de 50% pour les intrants et 60 % pour les équipements agricoles et les intrants),
- 5) Fournir à la BNDA ou l'institution financière partenaire une fiche de déclaration sur l'honneur relative aux engagements de l'OP,
- 6) Garantir le remboursement des prêts par la caution solidaire, la domiciliation irrévocable des recettes issues de la vente du Maïs, la tierce détention du stock reconstitué auprès des membres, ou un fonds de garantie.

Le système d'appui technique :

S'engage à apporter à l'UN- SCPM ou aux responsables des dites coopératives les appuis techniques nécessaires dans la conduite du processus d'approvisionnement des producteurs en intrants agricoles et appareils de traitement. Ces appuis consistent entre autres :

- Au recensement des besoins,
- À l'élaboration des documents,
- Au choix des produits
- À la gestion des stocks et des crédits.
- La recherche de clients et opérateurs économiques

Les appuis des structures d'encadrement techniques à l'UN- SCPM et aux responsables OP peut être consignés dans un protocole d'accord.

La **BNDA** ou l'institution financière partenaire s'engage à intervenir dans le financement des intrants agricoles et appareil de traitement des Coopératives de production de Maïs. Les instructions des dossiers de demande de prêt seront faites par OP éligible.

5.5 Proposition de schéma de la démarche d'approvisionnement

Étapes	Intervenants
1 Recensement des intentions paysannes (commandes fermes)	Responsables OP UN-SCPM et encadrement
2 Centralisation des commandes fermes	Encadrement Responsables des UN-SCPM
3 Organisation des appels d'offres et choix des fournisseurs ou - constatation de stock équivalent d'intrants en céréales par la structure d'appui	Responsables de l'UN-SCPM, structure de financement
4 Livraison des intrants - Mise en place des intrants dans les magasins OP, signature des bordereaux de réception	- éventuellement un Fournisseurs - Responsables OP, structure d'encadrement
5 Règlement des fournisseurs par l'institution financière ou financement direct de l'institution financière	L'institution financière
6 Organisation et distribution des intrants aux exploitations en fonction du plan de campagne et de l'évolution de la campagne.	Responsables OP
8 Elaboration des bordereaux de consommation- vente au comptant	Responsable OP, structure d'encadrement (avec visa technique)-responsables OP (bordereau dûment signé)
9 Synthèse -Analyse- signature et dépôt des dossiers au niveau de la structure financière	Encadrement, responsables de l'UN- SCPM
10 Signature des contrats de financement entre les OP et l'institution de financement	Responsables OP
11 Organisation et remboursement du crédit agricole contracté	Les OP

6 Conditions critiques et de réussite

Pour une réussite du système, il faut satisfaire les conditions ci-dessous :

- Mise à disposition de fonds ou d'un système de garantie
- Bonne gouvernance interne et externe des coopératives
- Maîtrise des techniques de production
- Maîtrise de la procédure d'octroi du crédit par les responsables OP
- Respect des engagements contractuels
- Mode de récupération et remboursement des crédits fiables
- Connaissance et respect des statuts et règlement intérieur
- Réussir l'indépendance des OP mais des OP coton

7 Conclusion et recommandations pour le futur

Pour une pérennisation des actions, il est indispensable de réussir la mise en place d'un circuit sûr de commercialisation au niveau local, régional, national et même sous régional. Cela passe nécessairement par une véritable mise en relation de l'offre et de la demande. La mise en place d'un fonds de soutien à la filière doit être envisagé pour garantir la filière auprès des institutions financières. Une volonté affichée des producteurs, des autorités politiques et des institutions financières est indispensable pour la réussite de l'action.

La filière maïs est une alternative sûre de diversification des sources de revenus et d'autosuffisance alimentaire ; elle doit être soutenue dans toutes ses composantes.